



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/13
22 décembre 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)
(Cent-trente-cinquième session, 8-11 mars 2005,
point 4.2.10 de l'ordre du jour)

**PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU COMPLÉMENT 8 À LA SÉRIE 02
D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT No 48**

(Installation des dispositifs d'éclairage et de la signalisation lumineuse)

Transmis par le Groupe de travail d'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa cinquante-troisième session et il a été transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (TRANS/WP.29/GRE/53, para. 5). Il a été établi sur la base de l'Annexe 10 du document TRANS/WP.29/GRE/2001/31/Rev.2, non modifié.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :
<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

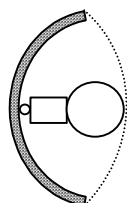
Ajouter une nouvelle Annexe 10, ainsi conçue:

"Annexe 10

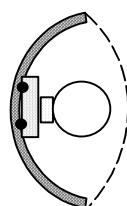
EXEMPLES DE VARIANTES DE SOURCES LUMINEUSES

Système classique

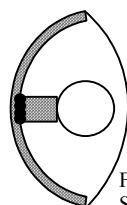
Système d'éclairage à fibres optiques



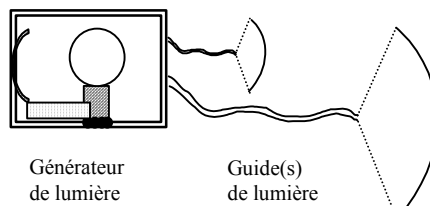
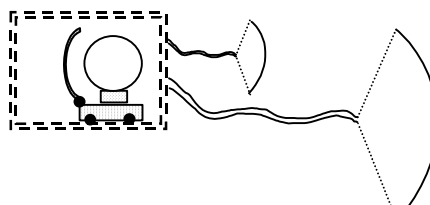
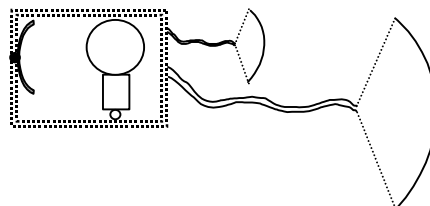
Source lumineuse:
remplaçable,
homologuée



MODULE D'ÉCLAIRAGE
Source lumineuse:
non remplaçable,
non homologuée



FEU SCELLÉ
Source lumineuse:
non remplaçable
non homologuée



Générateur
de lumière

Guide(s)
de lumière

Lentilles
extérieures

"